

CARTE BANCAIRE
BANQUE POPULAIRE
OCCITANE
A0000000421010
CB COMPTANT
LE 04/04/25 A 11:23:07
HYDMATEC
47 MONSEMPRON L
5051707
17807

45277503400021
#####7299
408AA6EC9D9206DC
003 000001 25
C @
NO AUTO: 245862
MONTANT:

76,15 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT

A CONSERVER

24 mois - MERCI ET A 1/04/2025

BIENTOT

Hydmatec

4 Rue Beausoleil

47500 MONSEMPRON-LIBOS

Tél : 05-53-41-32-03

contact@hydmatec.fr

EI BAPTISTE MUGNIER

626 CHEMIN DU CHATEAU DE SAUCISSE
82150 MONTAIGU DE QUERCY

R2T 5/16 Ø8 350 BARS

À régler avant le : À réception facture

Réf. article	Désignation	Qté	PU HT	%TVA	PU TTC	Mtt HT
105297	R2T 5/16 Ø8 350 BARS	0,93	7,43	20,00	8,92	6,91
106803	SC8ETALO12	1,00	2,88	20,00	3,45	2,88
106813	SC8ETALO1290ø	1,00	3,81	20,00	4,57	3,81
101178	JUPE K8 NV 5/16	2,00	1,07	20,00	1,28	2,14
SERTISSAGE	Sertissage 2 tresses	2,00	6,20	20,00	7,44	12,40
102973	CFC1/2G	1,00	18,92	20,00	22,71	18,92
105941	MBSPTC3/4XMBSPCTC3/4CL	1,00	16,40	20,00	19,68	16,40

Total € HT	63,46
Total TVA	12,69
Total € TTC	76,15

En votre aimable règlement.

Règlement à nous retourner à l'adresse ci dessus

En cas de non paiement dans les délais, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur par mois de retard sera appliquée.

Aucun escompte accordé en cas de règlement anticipé

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce d'Agen sera compétent

Réserve de propriété :

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement de cette facture (loi du 12/05/1980)

Il est de votre responsabilité de vérifier (ou de faire vérifier par les organismes compétents) le montage et l'adaptation de nos pièces de remplacement sur votre matériel avant toute utilisation

Aucune demande de prise de responsabilité de notre part ou de garantie ne pourra nous être demandée

TVA acquittée sur les débits

Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixé à 40 euros.